

ACADEMIE DE CAEN

DEBAT UNIVERSITE/EMPLOI : SYNTHESE DES PROPOSITIONS

Le Recteur

Note d'ambiance : débats riches, constructifs, pragmatiques souvent consensuels

Principales propositions relevées :

Secrétariat Particulier
JBC/CZ n°N1395

THEME 1 : information, orientation, insertion professionnelle

- améliorer la lisibilité de l'information pour les lycéens, les étudiants et les familles sur :

*les filières porteuses d'emplois ;

*l'insertion des diplômés en relation avec la formation qu'ils ont suivie.

Pour ce faire, prendre appui sur les travaux réalisés par l'Observatoire Régional des Formations Supérieures (ORFS) qui assure un suivi des parcours des bacheliers bas-normands et sur les observatoires des métiers qui existent au niveau national (et que le conseil régional souhaite créer dans une dimension régionale) ;

*les besoins dans la fonction publique : pour éviter les effets de balancier (exemple du CAPES EPS), est souhaitée une gestion prévisionnelle.

- assurer un meilleur accompagnement à l'orientation et à la construction du parcours professionnel des étudiants :

*augmentation du nombre de personnels ayant une expérience personnelle de l'entreprise dans les SUIO et les Cellules Liaison Entreprises (C.L.E.) : actuellement, l'université de CAEN dispose d'une conseillère professionnelle et de 2,5 COP pour 24 000 étudiants ;

*mise en place d'une Cellule d'Information et d'Accompagnement Pédagogique (C.I.A.P.) prise en charge par des enseignants, dans chaque composante de l'université (elle existe déjà en biologie à CAEN). Elle pourrait assurer une veille sur l'évolution des métiers dans leurs contenus, leurs pratiques, les compétences demandées;

*développement des modules « méthodologiques » dans le cursus de formation : rédaction de CV, techniques de recherche d'emploi...

*meilleure exploitation du répertoire de stages que constitue « atoustage » (site bas-normand) ;

Téléphone
02 31 30 15 01
Télécopie
02 31 30 15 92
Mél.
ce.rectorat@ac-caen.fr

Rectorat de Caen
168, rue Caponière
B.P. 6184
14061 CAEN CEDEX

- ***pour les étudiants amenés à se réorienter, définir les conditions des changements de filière, de cursus et leur accompagnement pour des parcours réussis,***

- ***envisager une période de formation générale*** à l'université pour permettre une mise à niveau de certains étudiants et une réflexion approfondie sur leur projet ;

- ***ouvrir l'enseignement secondaire et supérieur à l'entreprise :***

*journées, stages d'enseignants en entreprises ;

*meilleure représentation des milieux professionnels dans les conseils de l'université ;

- ***ouvrir l'entreprise sur l'école et l'université*** (et ce très tôt, cf DP3) en particulier par une offre élargie de stages y compris dans les filières « non professionnelles » et par une meilleure information des entreprises sur les diplômes et les compétences des diplômés ;

- ***ouvrir le débat sur la problématique orientation/sélection pour l'ensemble des entrants dans le système universitaire*** afin d'éviter des échecs massifs dans certaines filières et l'engorgement dans des formations à faibles débouchés (exemple STAPS) ;

- ***mettre en place un dispositif unique d'admission des bacheliers dans l'enseignement supérieur ;***

- ***développer les relations pédagogiques entre les enseignants des lycées et de l'université*** afin de les faire mieux se connaître et de favoriser la continuité des parcours des élèves devenant étudiants. En priorité pour les ZEP/ZUS.

THEME 2 : professionnalisation des études dans le cadre du LMD

- **augmenter significativement les moyens financiers** accordés aux universités : l'investissement par étudiant est, en France, l'un des plus faibles d'Europe ; par ailleurs, les études à visée professionnelle sont 3 fois plus coûteuses que les autres (la pédagogie de petits groupes est grosse consommatrice de moyens) ;
- **mettre en place une allocation substantielle, pour des étudiants des filières professionnalisantes ne disposant pas de ressources personnelles ou familiales**, leur parcours étant peu compatible avec un emploi en raison du volume horaire ; la mise en place d'une « allocation autonomie » pour les jeunes en formation et d'une « allocation insertion » pour les jeunes diplômés à la recherche d'un emploi a par ailleurs été évoquée ;
- **repenser les évolutions des carrières des enseignants** : actuellement sont pénalisés les enseignants tournés vers la professionnalisation des étudiants (suivi des stages, contact avec le monde socio-économique, conduite de projets...) par rapport aux autres enseignants-chercheurs ; l'évaluation de l'enseignant chercheur ne devrait donc plus être unidimensionnelle ;
- **évaluer les diplômes professionnels**, notamment en mesurant l'insertion à l'issue de la formation et fermer ceux qui n'insèrent pas ;
- **favoriser les parcours de professionnalisation tout en permettant des retours dans des cursus généraux**. En particulier par des modules préprofessionnalisants en L1 et L2 ou par une meilleure perméabilité bidirectionnelle entre cursus classique et professionnel ;
- **améliorer la lisibilité des formations et des diplômes** pour les étudiants et les employeurs : une dénomination nationale regroupant les masters d'un même secteur est vivement souhaitée ; un cadrage national des diplômes (licence pro, masters pro) à travers le RNCP faciliterait leur reconnaissance ;
- **mettre en place des formations « transversales »** pour la maîtrise des outils de communication (L.V. : anglais et informatique) dans tous les U.F.R. ;
- **développer la VAE comme mode d'accès aux diplômes**, notamment en simplifiant et clarifiant le parcours ;
- **veiller à la cohérence de la carte régionale des formations**, en prenant en compte la totalité de l'offre ;

THEME 3 : apprentissage et développement de l'alternance

- ***poursuivre le développement de l'apprentissage*** dans le supérieur (création prochaine d'un CFA public à l'université de Caen, projet d'école d'ingénieurs par apprentissage) en raison d'un déficit de cadres dans la région et des retards de la Basse-Normandie en matière d'apprentissage aux niveaux III, II, I. Ce développement devra se faire dans une recherche de cohérence de la carte des formations ;
- ***stimuler l'implication des entreprises*** au niveau régional et interrégional pour l'accueil d'apprentis à ce niveau de qualification.
- ***clarifier et reconnaître le rôle et le statut du tuteur dans l'entreprise ; le former ;***
- ***clarifier le statut de l'apprenti dans l'enseignement supérieur ;***
- ***développer les pédagogies de l'alternance*** en prenant en particulier en compte le mixage des publics (alternants et étudiants à plein temps) ;
- ***inscrire formation continue et l'apprentissage comme mode de reprise d'études dans une perspective de formation tout au long de la vie, éventuellement dans une « Université des métiers ».***